

Instructions concernant les formules 9A-2001 et 9B-2001

DÉCLARATIONS SOLENNELLES

COMMENT OBTENIR LES FORMULES DE DÉCLARATION SOLENNELLE

Le Comité canadien des documents de construction (CCDC) a produit des formules de déclaration solennelle, soit la formule CCDC 9A (entrepreneur) et la formule CCDC 9B (sous-traitant). Ces formules peuvent être téléchargées gratuitement du site Web du CCDC. Si le logiciel Adobe Acrobat Reader est installé sur votre ordinateur, vous pouvez remplir la formule au complet à l'ordinateur avant de l'imprimer. Vous trouverez des renseignements complémentaires au sujet des nouvelles formules révisées dans le bulletin 21 du CCDC que vous pouvez également télécharger du site Web.

Pour télécharger la formule CCDC 9A ou 9B de l'Internet :

- Allez à www.ccdc.org
- Sélectionnez d'abord la langue de votre choix pour naviguer sur le site.
- À partir du menu dans la partie supérieure de l'écran, choisissez DOCUMENTS (à gauche).
- Sélectionnez TÉLÉCHARGEMENTS GRATUITS de la section « Téléchargement des documents électroniques ».
- Cliquez ensuite sur la formule CCDC 9A ou 9B. Cela activera le programme Adobe Acrobat et ouvrira le fichier PDF.
- Si le logiciel Adobe Acrobat n'est pas déjà installé sur votre ordinateur, vous n'avez qu'à cliquer sur le bouton « get adobe » qui apparaît au bas de l'écran pour télécharger gratuitement Adobe Acrobat Reader.

COMMENT REMPLIR VOTRE DÉCLARATION SOLENNELLE

Nous vous prions de prendre note des points suivants concernant les déclarations solennelles :

- 1. Le déclarant doit cocher la case appropriée dans la section supérieure gauche de la formule pour indiquer si la déclaration est une condition relative à un paiement d'acompte ou à la libération de la retenue.**
Une même déclaration ne peut pas servir à ces deux fins. Il faut remplir une déclaration distincte pour la libération de la retenue.
- 2. Votre déclaration solennelle dûment remplie doit être signée devant un commissaire à l'assermentation, un notaire ou un juge de paix.**
Il ne s'agit pas de la même liste de personnes pouvant signer une demande de passeport. Votre notaire est l'une des personnes admissibles pour signer la déclaration. Veuillez noter que certains commissaires et notaires exigeront des frais. Vous ne pouvez signer votre (vos) déclaration(s) solennelle(s) à l'avance et demander ensuite à un de vos employés de les livrer au commissaire. Ces formules doivent être signées par le président, vice-président, secrétaire ou tout autre signataire qui est autorisé par voie de résolution. La déclaration ne peut être déléguée à un employé qui n'est pas un signataire autorisé.
- 3. Un commissaire ne peut pas signer une formule si celle-ci n'a pas été remplie au préalable.**
Ces formules sont des documents juridiques. Veuillez vous assurer que vos déclarations solennelles sont remplies au complet avant de les présenter au commissaire pour qu'il les signe.
- 4. La section du constat d'assermentation de la formule.**
Le constat d'assermentation (Déclaré devant moi à ... endroit, date, etc.) doit être rempli par le commissaire. Veuillez laisser cette section en blanc.
- 5. Un sceau de droit d'auteur du CCDC doit être apposé sur les nouvelles formules révisées.**
Le Comité canadien des documents de construction détient le droit d'auteur pour la conception et le contenu des formules de déclaration solennelle CCDC 9A et 9B. Il y a une case dans le coin inférieur droit de la série 2001 des formules où il faut apposer un sceau de droit d'auteur. Il y a aussi au bas de la formule un énoncé portant sur la violation du droit d'auteur. Le sceau doit être apposé avant que le commissaire ne signe la formule.